



Commission Administrative Paritaire Départementale du 13 décembre 2012

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13

Monsieur le Directeur académique,

Le ministre de l'Education nationale a rendu public le projet de « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » tel qu'il sera présenté demain au Conseil Supérieur de l'Education avec le projet de décret sur les rythmes scolaires. Nous avons pu constater, avec les enseignants, tant le projet de loi que le projet de décret confirment intégralement toutes les mesures annoncées précédemment par le ministre.

Plutôt que de « sanctuariser l'école » et de la « protéger de la crise » comme il l'avait annoncé, Monsieur Peillon a choisi de la dégrader et de remettre en cause son caractère national, ce qui mène inéluctablement à une attaque frontale contre les statuts des personnels.

Dans les salles des maîtres des écoles, dans les RIS que nous avons organisées lors de ce premier trimestre, le rejet du projet de réforme des rythmes scolaires s'affirme de plus en plus. Les enseignants considèrent à juste titre qu'il remet en cause leurs conditions de travail et de rémunération, leurs horaires et obligations de service ainsi que leurs droits statutaires. Le projet ministériel conduit, d'une part, à la territorialisation de l'école publique, en instituant des projets éducatifs territoriaux et en redéfinissant une partie des obligations de service des professeurs des écoles par les collectivités locales.

D'autre part, les conditions de travail des enseignants vont encore se dégrader davantage puisqu'ils devraient travailler plus pour gagner moins, compte tenu des frais engendrés par l'introduction d'une journée de travail supplémentaire, sans aucune rémunération supplémentaire.

Dans ce contexte, les enseignants ne peuvent que s'indigner des déclarations du ministre qui écartent toute revalorisation salariales pour « **des gens pour qui l'argent n'est pas le premier moteur** ».

Le ministre ne peut cependant s'appuyer sur aucun consensus des personnels et des organisations syndicales. La confédération FO votera d'ailleurs contre ces projets au CSE du 14 décembre.

Le SNUDI FORCE OUVRIERE s'adresse à vous, monsieur le Directeur académique, pour que vous relayez au Ministre nos propos et nos demandes : « ***Il n'est pas trop tard pour éviter le conflit ! Renoncez à ce projet de loi et ouvrez des négociations sur la base des revendications des personnels ! Si vous persistez, vous porteriez l'entière responsabilité de la situation de conflit avec les personnels*** ».

Concernant les promotions, le SNUDI FO continue de revendiquer un avancement au rythme le plus rapide pour tous et la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12ème et 13^{ème} échelon, accessible à tous avec l'indice terminal 783 de la hors classe.

Concernant enfin votre circulaire, datée du 30 novembre, relative aux modalités du tutorat des AVS par les enseignants, nous rappelons aux personnels que la fonction de tuteur n'est pas inscrite dans leurs obligations de service. Ainsi, ils ne peuvent être contraints par des pressions hiérarchiques d'accepter ce rôle d'évaluer des personnels en recherche d'emploi stable, rôle pour lequel ils n'ont ni la formation ni les compétences.

De la même manière, le SNUDI FO ne peut accepter le chantage que vous tentez d'imposer, monsieur le Directeur académique, en menaçant de changer l'élève d'école afin de trouver un nouveau tuteur à l'AVS, si l'enseignant refuse d'endosser cette charge.

Le SNUDI FO ne cautionnera ni ce chantage, ni la remise en cause du statut des enseignants, quand bien même quelques compensations pourraient leur être offertes en contre-partie.

C'est pourquoi le SNUDI FO continuera, en toute indépendance, à défendre les revendications des enseignants qui refuseraient d'accepter ce rôle de tuteur.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, que le volontariat soit bien garanti et qu'aucune pression administrative ne soit exercée sur ces personnels.

Le SNUDI FO continue de revendiquer un vrai statut, un vrai salaire et une réelle formation pour les Assistants de Vie Scolaire et les Aides administratives à la Direction.

Je vous remercie de votre attention.